

**Compte rendu du comité de suivi de l'accord santé au travail avec Mr TRON, la DGAFP et les organisations syndicales le 16 décembre 2010.**

En ouverture, le secrétaire d'Etat de la Fonction Publique Mr TRON s'est félicité de l'avancée des travaux, dans la continuité des accords signés sur le pouvoir d'achat, le dialogue social, en remerciant le travail fourni par la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique et les organisations syndicales. Sur les 3 axes prévus dans cet accord et les 15 actions à mener les 2/3 des actions sont réalisées ou en cours de réalisation. [http://www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/pdf/accord\\_sante\\_201109.pdf](http://www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/pdf/accord_sante_201109.pdf)

Les perspectives étant la finalisation des 15 actions et la création d'une instance commune à la Fonction Publique pour fin 2011.

Un comité de suivi se réunira fin premier semestre 2011.

Toutes les organisations ont pris la parole et n'avaient pas le même enthousiasme que Mr TRON.

Toutes ont affirmées que les attaques contre les 3 versants de la Fonction Publique avec la Révision Générale des Politiques Publiques, la réforme des retraites entraînaient un mal être croissant des agents, avec difficulté voire impossibilité à remplir leurs missions, mise en concurrence les uns avec les autres. Les organisations syndicales estiment que les retards pris dans la Fonction Publique Territoriale pour la mise en place des CHSCT, que le nombre de réunions prévues ( 2 par an) dans les CHSCT (4 dans le code du travail), que le manque de médecins de prévention (avec une ouverture aux associations de médecine de prévention) toujours beaucoup de flou sur les contestations sur le dossier de l'imputabilité, tout cela ne présente pas une réponse à la hauteur de l'accord signé par tous, et ne peut permettre un travail efficace en terme de prévention des risques professionnels des futurs CHSCT.

**Réponses apportées par Mr TRON et la DGAFP:**

- Concernant la Fonction Publique Territoriale : en attendant la mise en place des CHSCT (après les élections professionnelles en 2014), les missions de ceux-ci seront dévolues aux CHS et aux Comités Techniques Paritaires dès la fin 2011 par voie réglementaire si cela est possible. En attente d'une réponse du Conseil d'Etat.

- Pour développer la médecine de prévention un chantier interministériel sera mis en place pour une réflexion, où le nombre de médecins formés et l'attractivité des postes sont deux des éléments à prendre en compte.
- Sur les commissions de réforme : il faut améliorer le dispositif actuel ; une mission sur ce sujet sera donnée à un parlementaire afin d'avoir une approche tant juridique que médicale.
- circulaire sur les 2 autres versants (Territorial et Hospitalier) pour fin de 1<sup>er</sup> semestre 2011 reprenant les responsabilités des employeurs publics sur l'obligation de prévention des risques
- circulaire sur les produits CMR (cancérogène, mutagène, repro-toxique) Post professionnel à venir sur les 2 versants FPT et Hospitalier
- Ok pour discuter sur l'ouverture des droits pour les agents exposés à l'amiante (demande CGT)

Le ministre a quitté la salle et la DGAFP a pris le relai. Suite de la discussion avec Mme LEVEQUE, nous sommes tombés d'accord pour une rencontre en Bi-latérale au mois de janvier avec la DGAFP sur les contours du projet de décret 82/453 portant sur santé sécurité au travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la Fonction Publique.

La délégation CGT Fonction Publique  
Isabelle GODARD  
Philippe VORKAUFER